09 mai 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 mai 2003

Coopératives d'activités

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés ministériels portant octroi d'une subvention de 50.000 euros aux coopératives d'activités Startpunt, Challenge et Take off, ainsi qu'un projet d'arrêté ministériel portant octroi d'une subvention de 15.000 euros à la coopérative d'activités Azimut.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés ministériels portant octroi d'une subvention de 50.000 euros aux coopératives d'activités Startpunt, Challenge et Take off, ainsi qu'un projet d'arrêté ministériel portant octroi d'une subvention de 15.000 euros à la coopérative d'activités Azimut.

Ces coopératives d'activités sont constituées sous la forme de sociétés coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale. Elles apportent leur contribution dans la lutte contre le chômage et dans la lutte contre le travail au noir.Il a été tenu compte de la discipline budgétaire imposée en vue de l'approche des élections législatives du 18 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2019 - news.belgium.be